



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Caisse des Dépôts publie les résultats 2011 du microcrédit personnel et lance une évaluation du dispositif

Paris, le 26 juin 2012 - En 2005, l'Etat crée le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) qui garantit les microcrédits personnels à hauteur de 50 %. La gestion de ce fonds, qui intervient également en matière de microcrédit professionnel, a été confiée dès son origine à la Caisse des Dépôts. La contribution de la Caisse des Dépôts au développement du microcrédit personnel en France s'inscrit pleinement dans le cadre de ses missions d'intérêt général.

Le dispositif

La Caisse des Dépôts a établi des liens contractuels avec 25 partenaires financiers qui étudient les demandes et octroient les prêts (banques, crédits municipaux, établissements financiers spécialisés et associations habilitées). Chaque demande est préalablement examinée par un accompagnateur qui pourra éventuellement orienter le demandeur vers d'autres modes de financement (subventions, aides légales...), ou aider à la constitution du dossier présenté à l'établissement de crédit. La Caisse des Dépôts, à travers ses directions régionales, veille au bon maillage territorial de l'offre en favorisant le rapprochement et la collaboration des banques et des associations en charge de l'accompagnement. Ces dernières sont recensées, département par département, sur son site internet dédié : www.france-microcredit.org.

En 2011, progression de 26 % pour le microcrédit personnel en France

Avec 9 941 prêts décaissés l'an dernier, le microcrédit personnel enregistre une progression de 26 % par rapport à 2010. Ces résultats, encore modestes, traduisent une dimension primordiale du microcrédit personnel : il s'agit d'un prêt accompagné, c'est-à-dire une offre de financement « sur-mesure » qui prend en compte les contraintes et les besoins spécifiques de chaque emprunteur. Cet accompagnement social et financier ne peut en conséquence être banalisé ou « industrialisé ».

Mesurer l'impact du microcrédit personnel

La progression enregistrée témoigne cependant d'un réel succès de cet outil de lutte contre l'exclusion bancaire à forte utilité sociale. Elle légitime l'étude lancée par la Caisse des Dépôts afin de mieux mesurer les impacts du microcrédit personnel sur l'insertion professionnelle ou sociale, les conditions de vie, la situation budgétaire ou encore l'inclusion bancaire de ceux qui ont bénéficié d'un prêt. Les résultats de cette enquête sont attendus pour la fin de l'année 2012, et permettront de déterminer les nouvelles orientations stratégiques à adopter pour optimiser le développement du dispositif.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un tour de France pour le microcrédit personnel

Depuis le début d'année 2012, la Caisse des Dépôts a également initié une série de colloques régionaux qui rassemblent toutes les parties prenantes à l'échelle d'un territoire – établissements financiers, structures d'accompagnement et collectivités territoriales impliquées ou désireuses de l'être. Trois manifestations de ce type se sont déjà tenues, en Picardie, en Bourgogne et en Bretagne. D'autres doivent être organisées prochainement, en Haute-Normandie, en Champagne-Ardenne, en Languedoc-Roussillon et en Antilles-Guyane. Ces rencontres permettent de faire émerger les bonnes pratiques, d'identifier les freins et de mutualiser les ressources.

A propos de la Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 : « la Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, et peut exercer des activités concurrentielles. »

Rappelons que les directeurs régionaux sont les représentants du groupe Caisse des Dépôts en région.

www.caissedesdepots.fr

Contacts presse :

Jean-Marc Maury, directeur du Département développement économique et économie sociale,

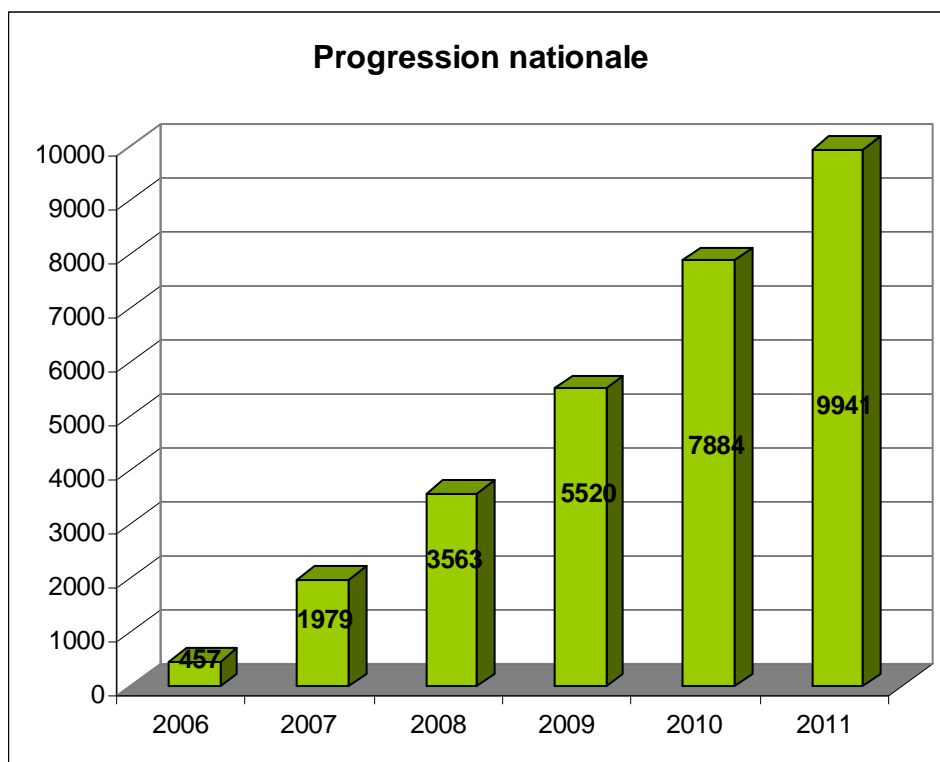
Tél. : 01 58 50 72 97 - jean-marc.maury@caissedesdepots.fr

Benjamin Perret / Alexis Nugues, service de presse Caisse des Dépôts

Tél. : 01 58 50 31 75 - alexis.nugues@caissedesdepots.fr

Bilan 2011

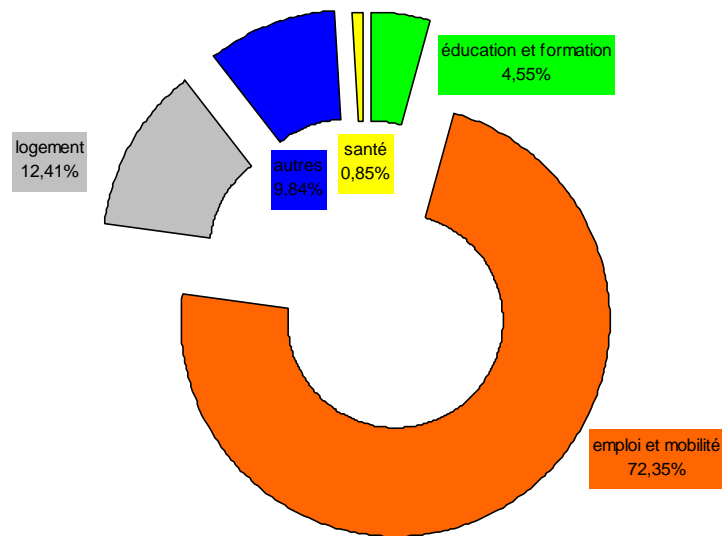
- *Nombre de microcrédits personnels garantis distribués au 31/12/2011*



- *Répartition territoriale des microcrédits personnels garantis*

Région	Total 2011
Alsace	242
Aquitaine	608
Auvergne	148
Basse-Normandie	320
Bourgogne	154
Bretagne	689
Centre	646
Champagne-Ardenne	390
Corse	34
Franche-Comté	278
Haute-Normandie	223
Ile-de-France	675
Languedoc Roussillon	438
Limousin	157
Lorraine	245
Midi-Pyrénées	518
Nord-Pas-de-Calais	638
Pays-de-la-Loire	823
Picardie	156
Poitou-Charentes	677
PACA	396
Rhône-Alpes	714
DOM-TOM	772
Total	9941

▪ Répartition des prêts par objets financés



Manifestation microcrédit personnel en Haute-Normandie

Mardi 26 juin 2012

Programme :

Ouverture

Pascal Hoffmann, Directeur régional de la Caisse des Dépôts

Le microcrédit personnel : le rôle de la Caisse des Dépôts et bilan régional du dispositif
Marylène Viala-Claude, Responsable du Pôle Innovation sociale et programmes territoriaux de la Caisse des Dépôts

Olivier Moreau, Directeur territorial de la Caisse des Dépôts

Les enjeux du microcrédit personnel dans un contexte de crise économique et financière
Béatrice Raoul-Texier, Secrétaire générale de l'Observatoire de la microfinance (Banque de France)

Fonctionnement de deux dispositifs de microcrédit personnel

- L'UDAF de Seine Maritime
- Le Crédit Municipal de Paris